

Direction générale adjointe  
DGA Territoires

Angers, le 13/06/2024

Direction  
Ingénierie territoriale et environnement

Service  
Domaine public fluvial

## DEPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

### BASSIN DE LA MAINE

#### AVIS A LA BATELLERIE

#### RIVIERE : LA MAYENNE

**Référence :** Avis\_CD49\_24\_42\_Mayenne

*En référence à l'avis : CD49\_24\_40\_Mayenne*

La Présidente du Conseil départemental

- Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°D3-98-331 du 7 avril 1998 modifiant le règlement de gestion du seuil en Maine ;
- Vu le règlement général de police de la navigation intérieure ;
- Vu l'arrêté n°DDT49/SRGC-ULN/2017-003-008 du 9 février 2017 portant Règlement particulier de police de la navigation sur les rivières du bassin de la Maine ;
- Vu l'arrêté SGAR/DRE n°693 en date du 26 décembre 2007, portant constatation du transfert du domaine public fluvial au Conseil Général de Maine et Loire ;
- Considérant les réparations réalisées par l'entreprise « La Verchéenne » ce jeudi 13/06/2024, sur l'écluse de Montreuil-sur-Maine, sur la Mayenne ;

Les usagers du bassin de la Maine sont informés de la réouverture de l'écluse de Montreuil-sur-Maine, sur la Mayenne.

Pour la Présidente et par délégation,  
L'adjointe au directeur de l'Ingénierie  
Territoriale et de l'environnement



Anne-Sophie DENECHAUD